

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DECISION MUNICIPALE n°2025 - 165

REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX

Cinéma municipal La Fauvette

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Prise en application d'une délibération du Conseil Municipal n° 2020-05-27 du 27 mai 2020 donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Considérant que l'évolution des indices de prix à la consommation publiés par l'INSEE fait apparaître, depuis le début de l'année 2025, une inflation modérée, estimée en moyenne à 1,25 %, avec une prévision annuelle de l'ordre de 1,4 % ;

Considérant que cette évolution justifie une adaptation mesurée des tarifs publics locaux, afin de préserver l'équilibre budgétaire des services municipaux sans alourdir de manière excessive la charge supportée par les usagers ;

Considérant qu'une augmentation moyenne des tarifs de 1%, inférieure à l'inflation estimée, répond aux objectifs de la municipalité précédemment cités,

DECIDE

Article 1 : Les tarifs du cinéma municipal La Fauvette sont révisés, conformément à la nouvelle grille tarifaire annexée à la présente décision, et applicables à compter du 24 septembre 2025.

Article 2 : Une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

Article 3 : La présente décision sera publiée sur le site internet de la commune.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 05 juin 2025.

Christian DEMUYNCK

Maire



Certifié exécutoire
Acte publié le 16 / 06 / 2025

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20250605-DM-DGS-2025165-AR
Date de télétransmission : 06/06/2025
Date de réception préfecture : 06/06/2025

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

Annexe à la décision municipale n°2025 - 165

REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX

CNEMA MUNICIPAL LA FAUVETTE

Tarifs applicables à compter du 24 septembre 2025

Prestation	Tarif
Tarif plein	6,35 €
Tarif réduit (Moins de 18 ans, plus de 65 ans, étudiants, lundi 18h/19h)	4,75 €
Groupe CNC (à partir de 10 personnes)	3,50 €
Forfait Classique (5 entrées valables 3 mois)	22,20 €
Forfait Passion (10 entrées valables 1 an)	42,00 €
Ecole et cinéma	2,50 €
Collège et cinéma	2,50 €
Lycéens et apprentis au cinéma	3,00 €
Ciné Relax	3,00 €
Majoration 3D	1,00 €
Réseau Cinéma 93 (tarif abonné)	4,50 €
Privatisation du cinéma : location de la salle + projection	1 590,00 €
Privatisation du cinéma : Supplément film Disney	100,00 €